



CONGO RESSOURCES MINING

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

PREAMBULE

La Société Congo Ressources Mining, CRM Sarlu en sigle, est une société de Droit congolais, située en République Démocratique du Congo, Province du Nord-Kivu, ville de Goma, œuvrant dans l'achat, traitement et exportation de minerais en 3T. Dans ce cadre, elle travaille en partenariat avec des coopératives minières exploitant sur les sites, desquelles elle obtient les minerais qu'elle traite et exporte.

CONTENU DE LA POLITIQUE

Dans la mise en œuvre de ses activités, la Société CRM Sarlu veille au strict respect de la législation minière. En outre, elle s'inscrit dans la démarche du guide de l'OCDE sur le devoir de diligence raisonnable et tout autre support de droits de l'homme, tant interne qu'international.

Concrètement, elle s'engage à :

❖ Opérer une sélection stricte et rigoureuse des coopératives partenaires

La société CRM Sarlu s'approvisionne en minerais auprès des coopératives minières avec lesquelles elle est en partenariat. Il s'agit des sociétés de droit congolais qui, elles aussi, veillent au strict respect de la législation minière et du devoir de diligence, suivant le Guide de l'OCDE, et mettent en place des politiques claires et précises pour cette fin.

Actuellement, CRM Sarlu travaille avec Huit coopératives minières : la Coopérative Minière TUUNGANA sur le site Shakubangwa, Coopérative COMIPCC voire PE76, Territoire de MASISI au Nord-Kivu, COMINGOZI sur KATEMBO, COMITUKA à KAYEYE, Territoire de PANGI, COMELI à Bangate, Territoire de PUNIA, OMELILA qui opère sur le site de LEMBELEMBE, Territoire de KAILO et COMISABA à NSOLO, Territoire de PANGI, dans la Province du MANIEMA.

Le CRM Sarlu collabore avec chacune de ces coopératives sur base d'un contrat ou protocole d'accord, reprenant les engagements de chacune des parties dans toute son autonomie de gestion.

❖ **Déclarer l'origine de ses minerais en toute transparence**

Le CRM Sarlu rend disponible les informations relatives à l'origine de tous ses minerais. Il s'agit des minerais produits par les huit coopératives, sous le système de traçabilité de iTSCi. Ainsi, notamment, CRM Sarlu s'engage fermement à recevoir dans son dépôt que des minerais (colis) portant les étiquette de iTSCi et enregistrés sur les documents de transport et justifiant le paiement de tous frais reconnus au Gouvernement.

Par ailleurs, sur ses installations, CRM Sarlu œuvre avec l'accompagnement et la supervision des services étatiques du secteur minier, à savoir le Service des Mines et le CEEC, avec l'appui de iTSCi. Pour assurer la transparence et la sécurité de ses minerais au moment de l'exportation, le même système iTSCi suit l'opération d'exportation, toujours sous le contrôle des services de l'Etat.

❖ **Lutter contre la corruption**

Dans l'ensemble de ses activités, le CRM Sarlu veille à bannir tout acte de corruption. Dans ce cadre, il s'acquitte formellement de toutes ses obligations envers les Gouvernements. Ainsi, tous droits, taxes et redevances sont versés en bonne et due forme aux services étatiques.

CRM Sarlu tient à s'assurer quotidiennement à ce que les mineurs lui fournis par les coopératives ne justifient pas des actes de corruption et de toute forme de blanchiment d'argent ou du financement du terrorisme ou de toute force négative.

❖ **Mettre en place de bonnes conditions de travail**

Sur ces installations, CRM Sarlu met en place des conditions de travail conformes aux exigences en matière d'activités minières.

Par ailleurs, il veille à ce que, dans leurs activités, les coopératives partenaires travaillant sur sites observent les mêmes exigences en la matière, afin de lui fournir des minerais exempts de toute irrégularité. Ainsi, il déploie un appui aussi bien technique que financier pour les accompagner dans leurs travaux afin d'un exercice optimal de cela.

Il leur assure également un accompagnement dans la formation de leurs agents sur la législation minière et le devoir de diligence raisonnable.



CRM se réserve le droit de pas travailler avec toute personnes ou entité qui ne respecte pas cette directive.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur à la date de sa signature par la Direction de CRM Sarlu. Elle est susceptible de modification ou d'amélioration selon les nécessités actuelles.

Juin 2022

POUR CRM SARLU

BAHATI MIRINDI Hilaire
Directeur Gérant

